



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 Décembre 2025

### Délibération n° 2025-108

#### Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	19
Pouvoirs :	3
Votants :	22

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le 10 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

#### Etaient présents

VINCENT Danièle, Maire,  
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée, RICHEUX Sébastien, Adjoints,  
LERAY Marc, BURLEN Isabelle, HERVÉ Catherine, DANET Sylvie, LABARRE Chantal, TISSIER Daniel, FOUCHER Maryline, BLONDEL Isabelle, LERAY Ollivier, CHEREAU Sophie, PERISSINOT Olivier, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

#### Excusés représentés

LETOURNEAU Yvan donne pouvoir à DUGABELLE Denis, GENARD Régine donne pouvoir à HERVÉ Catherine, LASSALLE Dominique donne pouvoir à LERAY Marc

#### Absents non représentés

DOLU Cécile, GUILLEMOT Bernard, VINET Jacky, LUCAS Nathalie, LEBELLE Bernard

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

### Objet : Exercice 2025 – Décision modificative n°3

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget primitif principal adopté par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2025,  
Vu la décision modificative n° 1 adoptée par délibération du 12 mai 2025,  
Vu la décision modificative n° 2 adoptée par délibération du 16 septembre 2025,  
Vu l'instruction M57,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances / RH du 2 décembre 2025,  
Vu l'avis favorable de la Toutes Commissions du 9 décembre 2025,

Considérant que la réglementation budgétaire en vigueur permet au Conseil Municipal de modifier les prévisions inscrites au Budget primitif par le biais de décisions modificatives. Celles-ci peuvent être prises ponctuellement en fonction de nécessités spécifiques ou globalement en vue de l'ajustement général du budget,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des écritures d'ajustement du budget 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE - Adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n° 3 pour le budget principal comme suit :

Section de fonctionnement	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
	011 - Charges générales	60612 - Energie - électricité	2 000	
	014 - Atténuations de produits	739116 - prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	2 000	
			0,00	0,00

Danièle VINCENT  
Maire



Benoît BOULLET  
Secrétaire de séance



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire. Acte certifié exécutoire, télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et  
044-214401267-202512231757. Transmission au représentant de l'Etat. Reception par le Sous-Préfet : 23-12-2025

Publication le : 23-12-2025